



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2021**

Extrait du registre des délibérations

Le 22 mars 2021, à 18h10,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni, en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 15/03/21

COMMUNICATIONS DU MAIRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021, transmis aux conseillers municipaux dans le dossier joint à leur convocation.
Le compte rendu du 25 janvier est approuvé à l'unanimité.

N° C-2020-11-23/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés et avenants.

N° C-2021-03-22/01 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ARRETE comme suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	135 563 632,00 €	135 563 632,00 €
Section d'investissement	48 173 740,00 €	48 173 740,00 €
TOTAUX	183 737 372,00 €	183 737 372,00 €

B – BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THEATRE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 449 865,00 €	6 449 865,00 €
Section d'investissement	182 350,00 €	182 350,00 €
TOTAUX	6 632 215,00 €	6 632 215,00 €

C– BUDGET PRIMITIF ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 780 000,00 €	28 780 000,00 €
Section d'investissement	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
TOTAUX	53 780 000,00 €	53 780 000,00 €

D – BUDGET PRIMITIF GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	170 793 497,00 €	170 793 497,00 €
Section d'investissement	73 356 090,00 €	73 356 090,00 €
TOTAUX	244 149 587,00 €	244 149 587,00 €

Vote : Majorité absolue

42 pour - 12 contre (Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Alexandra BELDJOU DI, Monsieur François JOLY, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Céline PAIN, Monsieur Lilian BELLET, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Gilles DETERVILLE, Madame Annie ANNE, Monsieur Aurélien GUIDI, Monsieur André HENRY)

N° C-2021-03-22/02 - VOTE DES TAUX - EXERCICE 2021**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

FIXE les taux de fiscalité ménages 2021 suivants :

- 51,03 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- 29,99 % pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Vote : Unanimité

1 abstention (Monsieur Xavier LE COUTOUR)

N° C-2021-03-22/03 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier les Autorisations de Programmes suivantes :

N° ou intitulé	Millesime	Libellé Affectation	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			134 256 515,51	12 255 494,00	146 512 009,51
AMGTBATMU	2015	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 522 000,00	704 000,00	7 226 000,00
AMGTEPPUB	2015	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 113 798,92	775 000,00	5 888 798,92
AMGTORVEN	2016	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 320 000,00	326 000,00	3 646 000,00
AMGTPRESQ	2015	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	2017	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHATEAU	2015	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	2016	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	1 564 660,00	637 000,00	2 201 660,00
DVPTNUM	2015	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 782 537,71	954 000,00	4 736 537,71
EPREDCONSO	2015	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	4 800 000,00	1 250 000,00	6 050 000,00
FDPATSCOL	2015	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	5 969 500,00	1 080 000,00	7 049 500,00
FDSOCEDUC	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	9 903 800,00	228 000,00	10 131 800,00
FDSPTS	2015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	17 867 114,00	1 830 000,00	19 697 114,00
HOTELASO	2016	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 550 000,00	25 000,00	3 575 000,00
MODEQCULT	2015	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 249 200,00	483 500,00	14 732 700,00
OEUVRECLT	2015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 077 560,00	180 000,00	1 257 560,00
PARCEXPO	2015	PARC EXPO CTRE CONGRES	490 000,00	50 000,00	540 000,00
PTCHEMVERT	2015	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	12 829 306,00	174 994,00	13 004 300,00
REDYCENTR	2015	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 955 000,00		13 955 000,00
REFONCIERE	2015	RESERVES FONCIERES	6 104 400,00	2 400 000,00	8 504 400,00
VALEPUBLIC	2015	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 536 403,49	1 158 000,00	2 694 403,49
VIDEOPROT.	2015	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00

SEANCE DU 22 MARS 2021

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programmes :

N° ou intitulé	Libellé Affectation	Montant des AP		
		Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses		134 256 515,51	12 255 494,00	146 512 009,51
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 522 000,00	704 000,00	7 226 000,00
	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	972 000,00	150 000,00	1 122 000,00
	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	5 550 000,00	554 000,00	6 104 000,00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	5 113 798,92	775 000,00	5 888 798,92
	AMENAGEMENT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	820 536,26	210 000,00	1 030 536,26
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962,66		599 962,66
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000,00		142 000,00
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000,00		372 000,00
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	694 000,00		694 000,00
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	418 500,00	80 000,00	498 500,00
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000,00		30 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQUILE	125 000,00	125 000,00	250 000,00
	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - HORODATEURS	1 460 000,00	360 000,00	1 820 000,00
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 320 000,00	326 000,00	3 646 000,00
	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 320 000,00	326 000,00	3 646 000,00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQUILE ET RIVES DE L'ORNE	4 095 935,39		4 095 935,39
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000,00		4 200 000,00
CHÂTEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	10 420 000,00		10 420 000,00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 555 000,00		1 555 000,00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION	1 564 660,00	637 000,00	2 201 660,00
	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	1 564 660,00	637 000,00	2 201 660,00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 782 537,71	954 000,00	4 736 537,71
	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	2 795 538,00	824 000,00	3 619 538,00
	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	208 000,00	50 000,00	258 000,00
	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CA EN VILLE	245 999,71		245 999,71
	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	533 000,00	80 000,00	613 000,00
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	4 800 000,00	1 250 000,00	6 050 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	4 800 000,00	1 250 000,00	6 050 000,00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	5 969 500,00	1 080 000,00	7 049 500,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	393 500,00	215 000,00	608 500,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000,00		55 000,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	591 000,00	650 000,00	1 241 000,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 930 000,00		4 930 000,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE PUIITS PICARD		115 000,00	115 000,00
	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLES DUC ROLLON - BICOQUET		100 000,00	100 000,00

SEANCE DU 22 MARS 2021

N° ou intitulé	Libellé Affectation	Montant des AP		
		Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	9 903 800,00	228 000,00	10 131 800,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000,00		170 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000,00		618 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	280 700,00		280 700,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	58 579,00		58 579,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	613 421,00	195 000,00	808 421,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	313 500,00	33 000,00	346 500,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	1 955 300,00		1 955 300,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	5 000 000,00		5 000 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	271 550,00		271 550,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DI	80 000,00		80 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000,00		260 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS	120 000,00		120 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE	162 750,00		162 750,00
FDSPORTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	17 867 114,00	1 830 000,00	19 697 114,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000,00		758 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	5 020 150,00	1 280 000,00	6 300 150,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	12 088 964,00	550 000,00	12 638 964,00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 550 000,00	25 000,00	3 575 000,00
	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 550 000,00	25 000,00	3 575 000,00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	14 249 200,00	483 500,00	14 732 700,00
	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 024 000,00	310 000,00	3 334 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	4 860 000,00		4 860 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	580 000,00	100 000,00	680 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	90 000,00	15 000,00	105 000,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	5 525 200,00	58 500,00	5 583 700,00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL	170 000,00		170 000,00
OEUVREULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 077 560,00	180 000,00	1 257 560,00
	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQOI RESTAURAT° OEUVRES	1 077 560,00	180 000,00	1 257 560,00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	490 000,00	50 000,00	540 000,00
	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	490 000,00	50 000,00	540 000,00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	12 829 306,00	174 994,00	13 004 300,00
	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	2 863 406,00	174 994,00	3 038 400,00
	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 965 900,00		9 965 900,00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	13 955 000,00		13 955 000,00
	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	13 925 000,00		13 925 000,00
	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHE COUVERT	30 000,00		30 000,00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	6 104 400,00	2 400 000,00	8 504 400,00
	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	5 024 400,00	1 550 000,00	6 574 400,00
	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 080 000,00	850 000,00	1 930 000,00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 536 403,49	1 158 000,00	2 694 403,49
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000,00		500 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	63 000,00	84 000,00	147 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPER	425 403,49	444 000,00	869 403,49
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAGUELUX			
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	111 000,00		111 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS	150 000,00		150 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	4 030,00		4 030,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	120 000,00	330 000,00	450 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ILOTS ST JEAN	60 000,00		60 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE A UX GRANGES			
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE	42 000,00	200 000,00	242 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECOQUEVILLE	60 000,00		60 000,00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE COURTONNE		100 000,00	100 000,00
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00
	VIDEO PROTECTION	1 350 300,00		1 350 300,00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement en dépenses et en recettes sur AP.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/04 - MÉMORIAL DE CAEN - AVENANT N°5 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la grille tarifaire pour 2021.

APPROUVE les termes de l'avenant n°5.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°5.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/05 - ÉPOQUE 2021 - ORIENTATIONS, ORGANISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'indemnisation des auteurs, artistes et intervenants pour les repas pris dans le cadre de la manifestation, mais en dehors de ceux pour lesquels une restauration collective sera organisée directement par la Ville, à hauteur de 18€ pour les déjeuners et 23€ pour les dîners.

APPROUVE le principe de facturation des repas pris le samedi midi et le dimanche midi dans l'espace de restauration des auteurs par les libraires-partenaires.

APPROUVE l'attribution de la somme de 1000 € à l'auteur lauréat du prix Époque.

APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de 800 € à l'association Lire à Caen.

DECIDE de solliciter dans le cadre d'Époque, l'État/DRAC, la région Normandie, le département du Calvados, le Centre National du Livre, la SOFIA ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/06 - PROPRIÉTÉ SITUÉE 22 RUE GÉO LEFÈVRE - MAISON-ATELIER D'YVONNE GUEGAN - ACCEPTATION DU LEGS PAR MADAME MAHLER AU PROFIT DE LA VILLE DE CAEN ET DE LA DONATION PAR LA SCI GEO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter le legs établi par Madame MAHLER au profit de la ville de Caen, concernant l'ensemble immobilier situé à Caen, 22 rue Géo Lefèvre, édifié sur la parcelle NW n°195 de 1 280 m².

DECIDE d'accepter la donation consentie par la SCI GEO au profit de la ville de Caen concernant l'ensemble immobilier situé à Caen, 20 rue Géo Lefèvre, édifié sur la parcelle NX n°196 de 958 m².

DIT que la ville supportera les frais de l'acte de délivrance du legs, de l'acte de donation ainsi que la quote-part de droit de succession payée par les filles de Madame MAHLER sur la transmission des parts sociales pour leur portion relative aux biens, objet, de la donation.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de délivrance du legs, l'acte de donation ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

SEANCE DU 22 MARS 2021

N° C-2021-03-22/07 - ENSEMBLE CORRESPONDANCES ET MUSIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LES ANNÉES 2020 À 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs pour l'Ensemble Correspondance et Musique pour les années 2020, 2021 et 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/08 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE THÉÂTRE DE CAEN ET LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre le théâtre de Caen et le conservatoire à rayonnement régional de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/09 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION THÉODULE RIBOT - CONVENTION DE CO-ORGANISATION ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la co-organisation de l'exposition Théodule Ribot, présentée au Musée des Beaux-Arts de Caen du 11 juin au 2 octobre 2022, avec le Musée des Augustins de Toulouse et le Musée des Beaux-Arts de Marseille.

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec les Villes de Toulouse et Marseille.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/10 - MUSÉE DE NORMANDIE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - ADHÉSION AU RÉSEAU DES MUSÉES DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Caen au Réseau des musées de Normandie pour le Musée de Normandie et le Musée des Beaux-Arts.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au Réseau des musées de Normandie.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/11 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, AFFECTÉES ET D'INVESTISSEMENT - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- AMC Les Tontons Tourneurs	10 000 €
- Cinéma LUX	8 000 €
- Fusaca	4 000 €
- Kino Caen	6 000 €
- Tandem	7 000 €
- Le Sablier	2 500 €
- Collectif Art Vif	1 500 €
- Cie Les Toiles Cirées	2 000 €
- Sandra Reichenberger	1 000 €
- Artistes en Normandie	1 200 €
- Théâtre des Furies	4 000 €
- Cie Sans Soucis	4 000 €
- Joe Sature	6 000 €
- Ne dites pas non, vous avez souri	4 000 €
- Fiction-contre-Fiction	4 000 €
- Le Nom du Titre	3 000 €
- Big Up Cie	4 000 €
- Le Ballon Vert	2 000 €
- Diplex	5 000 €
- Cie BAL	2 000 €
- Silence et Songe	3 000 €
- Cie Moi Peau	4 000 €
- Cie Noesis	4 000 €
- P3 Compagnie	3 000 €
- Biti FA	2 000 €

ACCORDE les subventions de fonctionnement suivantes :

- La Fraternelle	12 500 €
- Le Labo des Arts	15 000 €
- La Cité Théâtre	8 000 €
- La Cohue	7 000 €
- Cie Kashyl	7 000 €
- Théâtre FOZ	22 000 €
- L'Unique	42 000 €
- Le Pavillon	2 000 €

ACCORDE la subvention d'investissement suivante :

- Académie des Sciences3 000 €

Vote : Unanimité - Madame Béatrice HOVNANIAN ne prenant pas part au vote

N° C-2021-03-22/12 - EVOLUTION DU DISPOSITIF MUNICIPAL "CAEN T'ES JEUNE, LA VILLE SOUTIENT TES PROJETS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau règlement du dispositif « *Caen t'es jeune, la Ville de Caen soutient tes projet* ».

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/13 - JEUNESSE ET SANTÉ - MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SITUÉS PLACE DE LA MARE SIGNÉE AVEC L'ACSEA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant, portant sur une prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention conclue le 1er mai 2006 entre la Ville de Caen et l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte concernant la mise à disposition de locaux (934 m² environ) sis 9 place de la Mare au profit de l'association.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/14 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA GESTION DU CENTRE D'ANIMATION GRÂCE DE DIEU - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE - MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS N°2019-12-16/37 ET N°2021-01-25/15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications suivantes :

- la formulation « CA GRACE DE DIEU » apparaissant à la 1^{ère} ligne du tableau joint à la délibération n°2019-12-16/37, est remplacée par « CA GRACE DE DIEU - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT »

- la formulation « CA GRACE DE DIEU » apparaissant à la 1^{ère} ligne du tableau joint à la délibération n°2021-01-25/15, est remplacée par « CA GRACE DE DIEU - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ».

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/15 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES ASSOCIATIONS LES DÉCAENTÉS (PROJET NÖRDRI), CRIJ (JOBS D'ÉTÉ) ET FÉDÉRATION CAMPUS BASSE NORMANDIE (AGORAE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- Association Les Décaentés – projet NÖRDRI..... 500€
- Centre Régional d'Information Jeunesse – jobs d'été 2021 1 000€
- Fédération Campus Basse Normandie 1 000€

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/16 - DIRECTION DE L'EDUCATION - PROJET EDUCATIF GLOBAL (PEG) - PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les subventions affectées suivantes :

- o AFEV « Les ambassadeurs du livre » 6 000 €
- o ASSOCIATION AMAVADA « La Cavalcade » 2 800 €
- o LES AMIS DE MONTAMY – Dominique ONRAED « La Cavalcade » 1 700 €
- o RESEAU CANOPE « Imaginaire numérique » 2 000 €
- o COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU CALVADOS « Jouons la Fair Play » 1 000 €
- o ANPAA NORMANDIE – SERVICE PREVENTION FORMATION DU CALVADOS « Sensibiliser des équipes périscolaires aux compétences psycho-sociales » 2 000 €
- o UFCV « Accompagnement des enfants à besoins particuliers » 2 000 €
- o ASSOCIATION MACEDOINE « Improvisation dans 3 collèges » 2 000 €
- o PREVENTION ROUTIERE « La mobilité pour tous » 1 500 €
- o VELISOL' « Savoir rouler » 1 500 €
- o SCOUT UNITAIRE DE FRANCE « Les 50 ans de l'association Scout unitaire de France » 1 500 €
- o CA CLEMENCEAU – SALON DU LIVRE EPOQUE « A chacun son époque » 2 500 €
- o AMVD « Décou'verte à la Pierre Heuzé » 1 500 €
- o AMVD « Les jeunes font « encore » leur cinéma » 1 000 €
- o CEMEA « Paroles d'enfants » 2 000 €
- o CA CALVAIRE ST PIERRE « Le grand jeu des jeunes de l'Esp'Ado » 1 000 €
- o ZONE D'ONDE « Radio Trégore » 2 000 €
- o CA TANDEM « Radio Tandem jeunes » 2 000 €
- o 1,2,3 LOISIRS « Espace ludique à la Folie Couvrechef » 1 500 €
- o 1,2,3 LOISIRS « Les nouveaux ateliers ludiques au collège » 1 000 €
- o MJC CHEMIN VERT Challenge « 10 jours sans écran » au Chemin vert 1 800 €

SEANCE DU 22 MARS 2021

o LES P'TITS YOGIS « Bien dans ses baskets »	1 000 €
o LES P'TITS YOGIS « Ateliers famille complice »	1 000 €
o LE TUNNEL « Studio média, animation créative au Tunnel »	750 €
o LA RONDE DES BAMBINS « Jeux m'amuse et j'apprends »	2 500 €
o ASSOCIATION TOUT EST JONGLERIE – BANDE DE SAUVAGE « Circo-parc à la Grâce de Dieu »	1 000 €

Vote : Unanimité - Madame Béatrice HOVNIANIAN ne prenant pas part au vote

N° C-2021-03-22/17 - OBTENTION PAR LA VILLE DE CAEN DU LABEL PATRIMOINE DE LA RECONSTRUCTION EN NORMANDIE MIS EN PLACE PAR LA RÉGION NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de l'obtention par la Ville de Caen du Label Patrimoine de la Reconstruction octroyé par la Région Normandie et s'engage à respecter les règles inhérentes à la labellisation.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/18 - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE CAEN LA MER - ABONDEMENT DE LA VILLE DE CAEN AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités d'abondement de la Ville de Caen au Programme d'Intérêt Général de Caen la mer 2020 -2025 pour la rénovation des logements du parc privé, soit un budget de 383 230 € pour l'accompagnement de près de 414 logements sur les volets amélioration des performances énergétiques et lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

PRECISE que les subventions de la Ville de Caen en abondement du PIG, sur les thématiques retenues par la Ville, seront engagées selon les modalités du règlement des aides financières de Caen la mer.

DIT que les dépenses à provenir pour versement de subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux et répondent aux conditions du PIG sont estimées à 383 230 € et sont prévues dans le cadre d'une autorisation de programme, sous réserve du vote de la PPI Ville de Caen pour la période 2021-2026 et du budget annuel.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/19 - PÉRIMÈTRE DE LA ZAC DU NOUVEAU BASSIN - SITE DU MARCHÉ DE GROS ET BÂTIMENTS RIVERAINS - POLITIQUE DE RÉSORPTION DES FRICHES - CONVENTION D'INTERVENTION DE L'EPF NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention d'intervention à intervenir entre la ville de Caen et l'EPF Normandie.

DIT qu'au titre de cette convention, une enveloppe maximale de 100 000 € HT sera allouée pour la réalisation des études techniques nécessaires au chiffrage des travaux de déconstruction des bâtiments identifiés rue de Cardiff/cours Caffarelli,

PRECISE que le financement incombant à la ville sera de 40 % du montant HT, TVA sur la totalité des dépenses en sus,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/20 - CONVENTION DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LE PAVILLON ET LA VILLE DE CAEN - AVENANT N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE que les frais afférents à l'obligation de faire appel aux services d'un commissaire aux comptes par l'association le Pavillon résulte des modifications des modalités comptables de la ville de Caen.

APPROUVE l'avenant N°2 qui stipule que dans le cas où la ville modifierait les modalités de versement de la subvention et que cette dernière dépasserait 153 000 €, les frais du commissaire aux comptes seront pris en charge par la ville de Caen à compter de l'année de la modification sur présentation des factures acquittées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant N°2.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/21 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 aux associations.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/22 - QUARTIER DE LA GUÉRINIÈRE - SECTEUR GUILLAUME DE NORMANDIE - CESSION DE TERRAINS PAR LA VILLE À LA SOCIÉTÉ PARTELIOS IMMOBILIER POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME PRIVÉ DE MAISONS DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à la société PARTELIOS Immobilier ou au profit de toute autre personne

SEANCE DU 22 MARS 2021

morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, les parcelles KB 36, 193, 197, 198 et 201 ainsi que les parcelles KB 199p et 202 pour une emprise totale d'environ 4 617m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, situées rues de la Guérinière et Germaine Tillion à Caen, en vue d'y réaliser un programme de 18 maisons de ville privées.

DIT que la vente s'opèrera au prix de 14 500 € HT par lot à bâtir.

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre, pour la division des parcelles cédées par la ville de Caen, seront supportés par cette dernière.

MENTIONNE que préalablement à la signature de l'acte définitif de vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant énoncées, l'ensemble des conditions suspensives devant être levé au jour de la réitération de la vente soit au plus tard le 31 mars 2022.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/23 - ILOT BELLIVET - PROJET DE MUTATION DE L'IMMEUBLE 13-17 BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC - VENTE VILLE DE CAEN/SCI LECLERC - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la prorogation de la durée de validité de la promesse de vente signée le 9 mars 2020 entre la ville de Caen et la SCI Leclerc, jusqu'au 30 avril 2022, les conditions suspensives devant être levées au plus tard au 31 mars 2022.

APPROUVE le déclassement par anticipation de l'emprise à usage de voirie de 120 m² environ, située boulevard Maréchal Leclerc et dit qu'il pourra être prononcé au vu de sa désaffectation effective, au plus tard le 31 mars 2022.

PRÉCISE que les autres modalités de cession, telles qu'énoncées dans la délibération du 16 décembre 2019, demeurent inchangées.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente, l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/24 - SECTEUR DETOLLE/POMPIDOU MAISON D'ARRÊT- PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de prendre en considération l'extension du périmètre d'étude.

INDIQUE que le périmètre sera reporté dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Caen.

PRÉCISE que la procédure du sursis à statuer sera appliquée à toute demande d'autorisation

de travaux, de constructions ou d'installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement sur ce périmètre d'étude.

PRÉCISE que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/25 - BOULEVARD YVES GUILLOU - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE POUR EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de prendre en considération l'extension du périmètre d'étude.

INDIQUE que le périmètre sera reporté dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Caen.

PRÉCISE que la procédure du sursis à statuer sera appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement sur ce périmètre d'étude.

PRÉCISE que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/26 - LE BÂTIMENT ASSOCIATIF DU CHEMIN VERT - ADOPTION DU PROGRAMME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le programme de construction d'un nouveau bâtiment associatif au chemin vert.

DIT que la dépense afférente à la construction de ce nouveau bâtiment est intégrée dans la PPI de la Ville de Caen.

AUTORISE le lancement d'une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation du futur bâtiment.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour cette opération auprès de la Région Normandie, du Conseil départemental du Calvados et tout autre financeur potentiel.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/27 - ADOPTION DE LA CHARTE CAENNAISE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AINSI QUE DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CONSEILS DE QUARTIERS ET DU CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la Charte caennaise de la participation citoyenne ainsi que les nouveaux règlements intérieurs des conseils de quartiers et du conseil de la vie associative.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/28 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES, D'ÉQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions.

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

En scène à Caen :	2 000 €
Tempo Tango :	800 €
A.V.F Accueil des Villes Françaises :	1 000 €
Blaudes et Coeffes :	1 200 €
A chacun son choix :	6 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/29 - VILLE DE CAEN - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avant-projet d'aménagement de l'aire d'accueil de camping-cars de Caen, rue des Roquemonts et son plan de financement.

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'opération d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars rue des Roquemonts, à hauteur du plafond de 100 000 euros, le montant global prévisionnel de l'opération étant de 375 000 euros HT.

APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté urbaine Caen la mer au profit de la Ville de Caen pour l'opération d'aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars rue des Rocquemonts à Caen, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant au financement de cette opération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/30 - CLÉMENCEAU - CITÉ DU CLOS JOLI - DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DU CLOS JOLI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation de l'emprise de terrain prise aux dépens de la rue du Clos Joli, pour 343 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage.

DECIDE de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/31 - CAEN - RUE BICOQUET - PROJET D'EFFACEMENT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - ADOPTION DU FINANCEMENT DE L'OPÉRATION ET DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SDEC ÉNERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de sa demande.

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de Caen au SDEC Energie au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement des réseaux de la rue Bicoquet et des venelles Crespelières et St Nicolas.

DECIDE de participer au financement de l'opération à hauteur de 54 265,16 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement (nature 2315 – fonction 814), sachant que la somme versée donnera lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la ville de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/32 - IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE HN N°1, 21 BOULEVARD MARÉCHAL JUIN - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 26 mètres sur la parcelle cadastrée section HN n°1, 21 boulevard Maréchal Juin à Caen.

APPROUVE la convention de servitudes entre ENEDIS et la ville de Caen.

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage.

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation de l'ouvrage ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/33 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXPÉRIMENTATION D'UNE COLLECTE SÉPARATIVE ET COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER - AVENANT 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'expérimentation d'une collecte séparative et compostage des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de Caen la mer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/34 - DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ SUR ESPACE PUBLIC, APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COMPOSTAGE PARTAGÉ SUR L'ESPACE PUBLIC AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LE SYVEDAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention de mise en place d'un dispositif de compostage partagé sur espace public avec le SYVEDAC et la communauté urbaine de Caen la mer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/35 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES À LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le dispositif d'aides financières à la pratique du vélo au quotidien et les conditions d'octroi qui y sont attachées ainsi que les modalités de dépôts des demandes.

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées aux sections fonctionnement et/ou investissement au Budget Principal.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/36 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, MOBILITÉ DURABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 aux associations :

- Direction Développement Durable, Transition Energétique et Prévention des Risques
- Direction des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/37 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES SOCIO-CULTURELS CAF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement du projet de convention pluriannuelle définissant les relations entre la Ville et la CAF.

DIT qu'une subvention de 10 000 € sera versée dans le cadre de l'APAS.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/38 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 aux associations suivantes :

PREVENTION SANITAIRE

Action de prévention sanitaire 65 - 65748 - 512 - 5002 (ligne 16382)	
SOS AMITIES	1900
ADVOCACY	500
ASPEC	500
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	6000
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES Calvados	300
SID'ACCUEIL	6000
PASSADO (Maison des Adolescents)	6000
SUR LES PAS DE SO	500

HYGIENE PUBLIQUE

Action d'hygiène publique 65 65748 12 1000 (ligne 28296)	
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)	500

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/39 - C.C.A.S. - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AU PROFIT DU C.C.A.S. - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNER**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la convention d'assistance et de mise à disposition de moyens au profit du C.C.A.S.**APPROUVE** le projet de convention.**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/40 - EMPLOI DES AGENTS VACATAIRES - RÉMUNÉRATION**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

ABROGE la délibération du 25 juin 2018 relative à la fixation des rémunérations des vacataires.**DÉCIDE** de fixer le tarif horaire de la vacation sur la base des fonctions suivantes :

Type de fonction	Taux horaire de jour	Taux horaire de dimanche ou férié	Taux horaire de nuit
Activité d'accueil, d'entretien, de surveillance, de restauration, de collecte, d'installation, de sécurité et de chef de piste (exemple : gardien, standard)	10,30	17,10	20,60
Activité d'animation	22,53	37,40	45,06
Activité de musicien, de formation et d'expertise	30,56		
Activité de conférencier, guide, interprète, artiste, journaliste	35,97		
Activité de médecin	54,75		

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacement dans les mêmes conditions que celle prévus pour les agents de la ville de Caen.

PRÉCISE que les modalités de recrutement s'effectueront par contrat de travail précisant :

- la nature des actes réalisés et le lieu d'affectation,
- les dates de début et fin de période,
- la base de rémunération.

DIT que les taux horaires de vacation sont indexés sur la valeur du SMIC.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/41 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS CAEN LA MER NORMANDIE POUR LA VENTE DE VISITES DE L'ABBAYE-AUX-HOMMES DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention entre la ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen, précisant les différentes modalités de mise en vente des billets « individuel » et de « groupe » pour les visites de l'Abbaye-aux-Hommes.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/42 - MARCHÉ DE SUIVI DU SYSTÈMES DE GESTION DES CORRESPONDANCES 6TZEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre de suivi du système de gestion des correspondances 6TZEN, dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

ACTE que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/43 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES GROUPES D'ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe « Continuons Caen ensemble » sur les bases suivantes :

- Recrutement d'un collaborateur contractuel par référence au grade d'attaché territorial sur la base du 4ème échelon. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations

relatives à la protection sociale complémentaire.

- Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 50 %.

DIT que cet emploi sera créé à compter du 1er avril 2021 pour se terminer dans la limite du terme du mandat électoral de l'Assemblée délibérante.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/44 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 - ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations d'anciens combattants les subventions suivantes :

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS HEROUVILLE SAINT-JEAN-EUDES	560 €
ANFANOMA	100 €
A.C.P.G – C.A.T.M – T.O.E. CAEN CENTRE VILLE	700 €
MEMOIRES DE LA RESISTANCE NORMANDE	400 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	250 €
LES COLS BLEUS	100 €
COMITE FIDELITE GAULLISTE BN	630 €
ANCIENS D'OUTRE-MER DES TROUPES MARINES ACAOM	250 €
A.C.P.G TOE CAEN VENOIX	700 €
COMITE COORDINATION ASSO PATRIOTIQUES ET AMICALES	1 400 €
ADIRPFD	400 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	900 €
FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS FNACA	920 €
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS DU GENIE	250 €
ANCIENS D'INDOCHINE A.N.A.I	150 €
COMITE JUNO CANADA NORMANDIE	230 €
WESTLAKE BROTHERS SOUVENIR	750 €
LES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE ET LA DEPORTATION	250 €
ASSOCIATION DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES	200 €
TOTAL	9 140 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/45 - MODALITÉS DE CALCUL ET DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ AUX RÉGISSEURS DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de verser l'indemnité normale de responsabilité aux régisseurs calculée en fonction de la durée de fonctionnement effectif de la régie sur l'année 2020 c'est-à-dire sur la moyenne des recettes perçues durant les mois d'ouverture.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/46 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS SITUÉS RUE DES MÉSANGES À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 965 071 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 965 071 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 116 498 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de 27 logements situés rue des Mésanges à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/47 - INOLYA - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE LA ROUVRE À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 324 763 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 324 763 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 116 496 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction de 28 logements situés rue de la Rouvre à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/48 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION THERMIQUE DE 96 LOGEMENTS SITUÉS RUE DES FRÈRES LUMIÈRES ET RUE MONTGOLFIER À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 815 900 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 815 900 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°116 279 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation thermique de 96 logements situés rue des Frères Lumières et rue Montgolfier à Caen.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction

et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/49 - SERVICE COMMERCE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACTUALISATION ET LE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT - OUTIL DE PILOTAGE ET D'AIDE À L'IMPLANTATION POUR LE COMMERCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'actualisation, de mise à jour et développement des données de l'Observatoire du commerce et de l'artisanat.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la CCI Caen Normandie.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/50 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET CAEN LA MER - AUDITS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de financement pour la réalisation d'audits énergétiques.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/51 - LABELLISATION CAEN NORDIC - OFFICE DE TOURISME & DES CONGRÈS - CAEN LA MER - NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la labellisation Caen Nordic de l'Office de Tourisme & des Congrès – Caen la mer – Normandie.

APPROUVE l'accompagnement financier de l'Office du Tourisme à hauteur de 473€ pour la participation à un workshop « Explore France Scandinavie » organisé par Atout France.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/52 - ADHÉSION AU RÉSEAU DE VILLES CITÉS UNIES FRANCE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Caen à l'association Cités Unies France.

INDIQUE que le montant de la cotisation à verser pour 2021 s'élève à 3000€.

DÉSIGNE Mme Cécile COTTENCEAU pour représenter la ville de Caen au sein de l'assemblée générale de l'association Cités Unies France.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/53 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (2ÈME PARTIE 2021) - ASSOCIATIONS À VOCATION INTERNATIONALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2021 pour les associations à vocation internationale suivantes :

Code	Nom	Propositions 2021 (en €)
3460	Associations des sénégalais de Basse-Normandie et amis	750
2799	Coup d pouce aux habitants de Lambaye (Sénégal)	750
2129	Les amis du printemps arabes et de la Tunisie (LAPAT)	750

Vote : Unanimité

N° C-2021-03-22/54 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE - PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES EXERCICES 2018 ET 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication des rapports d'activité relatif au contrat de concession d'exploitation de la fourrière automobile pour les années 2018 et 2019.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées et consultées sur le site Internet de la ville de Caen.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, 25 MARS 2021**